



HAL
open science

L'esclavage: un crime contre l'humanité (a propos de quelques confusions courantes)

Bernard Jolibert

► **To cite this version:**

Bernard Jolibert. L'esclavage: un crime contre l'humanité (a propos de quelques confusions courantes). L'unité politique et la diversité: autour du "vivre ensemble", L'Harmattan, pp.1-9, 2016, 978-2-343-08519-7. hal-02486477

HAL Id: hal-02486477

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02486477v1>

Submitted on 21 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ESCLAVAGE : UN CRIME CONTRE L'HUMANITE

(A PROPOS DE QUELQUES CONFUSIONS COURANTES)

Bernard JOLIBERT¹

Afin d'aborder ce chapitre qui traite de questions pouvant déclencher beaucoup de passion et d'incompréhension, il a paru intéressant de traiter le problème fondamental de l'unité de l'espèce humaine sous forme de questions-réponses à partir de notions indiquant où l'idée d'universalité humaine se trouve menacée ou même purement et simplement niée. Le constat immédiat reste que, partant de confusions ou d'approximations dans l'usage de mots fortement connotés en négatif, les discussions s'enlisent rapidement et aboutissent à des incompréhensions réciproques. Il arrive même que le racisme ou l'esclavagisme se montrent là où on l'attend le moins, précisément chez ceux qui s'en font les dénonciateurs en apparence les plus virulents. Autant commencer par s'interroger le plus exactement possible sur ce que l'on prétend dire ou ce que l'on croit entendre avant de s'entredéchirer.

Faut-il confondre esclavage et génocide ?

Un génocide consiste dans une entreprise systématique d'élimination physique d'une race ou d'un peuple, d'un groupe humain, d'une société (genos) dont on nie, par ce simple fait, la dignité proprement humaine. On élimine certains êtres comme on éradique des parasites, c'est-à-dire des nuisibles. À partir de 1944, l'emploi s'est étendu de la volonté d'extermination radicale des Juifs et des Tsiganes par les nazis, aux actions d'extermination des Arméniens en Turquie, des Amérindiens par les conquérants européens aux Amériques, des Cambodgiens par les Khmers rouges en Asie, des Tutsi par les Hutu au Rwanda.

L'esclavage en revanche ne vise pas à éliminer, mais au contraire à conserver, ce que l'on considère comme un outil de travail. L'instrument, ainsi chosifié en simple marchandise, devient exploitable à volonté ; il est privé des plus élémentaires libertés et on exerce sur lui un droit de vie et de mort. Encore convient-il de le maintenir le plus longtemps en état de fonctionner. Il y va de la bonne gestion économique du domaine féodal, colonial ou de l'entreprise. En ce sens, même aux pires moments de la traite négrière, l'esclave possède une valeur marchande. C'est un bien, certes inférieur, certes traité inhumainement, mais dont la destination n'est pas d'être éliminé physiquement comme dans le cas du génocide, les maîtres ayant plutôt intérêt à faire travailler le plus longtemps et le plus efficacement possible leurs esclaves. On consultera Louis Sala-Molins : *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, PUF, 1987. La question à ce point reste ouverte de savoir qui furent et qui sont aujourd'hui les esclavagistes.

L'histoire de l'esclavage conduit-elle nécessairement au clivage : les méchants Blancs, tous coupables d'un côté et les bons Nègres, tous innocents de l'autre ?

La pratique de l'esclavage remonte à l'Antiquité et sans doute bien au delà. Il en existe des marques chez tous les peuples, en Asie, en Europe, en Afrique noire et en Afrique du nord. En Europe, il constitue la base de l'économie jusqu'au X^e siècle, vite remplacé par le servage qui ne vaut guère mieux. Les pirates barbaresques et arabes quant à eux s'emparent de leurs esclaves en Afrique ou en Europe, chez les peuples « slaves » le plus souvent comme la langue en a conservé la trace. À partir du XVI^e siècle, la traite prend une autre dimension. Elle se mondialise, devient systématique et touche avec force le continent africain. Ce faisant, (il

¹ Publié in Jolibert Bernard : *L'unité politique et la diversité*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 171-191.

est bon de ne pas l'oublier lorsqu'on prétend distribuer les bons et les mauvais points) avec la complicité active des chefs de tribus africains qui avaient déjà pour habitude de razzier leurs voisins et d'en transformer les sujets vaincus en « des instruments économiques pouvant être achetés ou vendus », c'est-à-dire en des marchandises, entièrement soumises. La traite négrière européenne en a développé le commerce dans le cadre libéral, mondialisé et colonial ; elle ne l'a ni inventé ni importé sur le continent africain. Elle s'est contentée d'en industrialiser et d'en rationaliser la pratique.

Il se peut donc que de nombreuses soi-disant victimes contemporaines (à la quatrième génération, il est vrai !) descendent directement de négriers « chaboukeurs », comme on dit en créole, ayant rencontré mauvaise fortune, y compris dans les anciennes colonies, et que bien des colonialistes blancs soi-disant supérieurs trouvent leurs racines chez quelque famille d'esclaves aux confins de l'Europe (pays « slaves » à l'étymologie explicite) ou chez des serfs pieds et poings liés à la glèbe pendant plusieurs siècles. La couleur de la peau n'indique en rien un passé servile ou esclavagiste. Le manichéisme simplificateur conduit plus à un déplacement du racisme qu'à son dépassement. Il n'est pas certain que Frantz Fanon (*Les Damnés de la terre*, 1961) ou Aimé Césaire (*Discours sur le colonialisme*, 1955), en pourfendant à juste titre le colonialisme ne tombent pas dans la xénophobie et le racisme qu'ils tentaient précisément d'éviter, le premier en raison de sa fascination pour la violence antioccidentale, le second à travers sa vision irénique des « civilisations nègres » pré coloniales, pensées non sans quelque naïveté, comme spontanément « démocratiques » et même « courtoises ».

Aujourd'hui l'esclavage se poursuit avec le travail forcé des enfants, la prostitution organisée, l'enrôlement contraint, etc. dans certaines régions du monde pas si éloignées des nôtres quand il ne se produit pas chez nous, sous nos yeux. Il s'appuie le plus souvent sur un racisme affiché. C'est peut-être à ces manifestations monstrueuses qu'il conviendrait de s'attaquer prioritairement.

Le racisme n'appartient-il qu'à certains ?

Les définitions du racisme proposées par les divers dictionnaires en usage se recourent. Larousse propose : « Système qui affirme la supériorité d'un groupe racial sur les autres. » *Littre* (supplément) précise : « Doctrine de ceux qui affirment l'existence de différences biologiques entre les diverses races et la supériorité de l'une d'entre elles. » Le *Grand Robert* relie le naturel au social : « Théorie de la hiérarchie des races fondée sur la croyance que l'état social dépend des caractères raciaux. » Le *Petit Robert* insiste quant à lui sur l'allophobie du raciste : « Théorie de la hiérarchie des races qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement et à son droit de dominer les autres. » Est dès lors raciste toute position fondant la domination d'un groupe sur un autre à partir de jugements de valeur concernant la différence naturelle. Ruth Benedict résume clairement l'horizon du débat : « le racisme est un dogme selon lequel un groupe ethnique est condamné par la nature à une supériorité congénitale. » À la définition qu'il proposait du racisme, reprise par *l'Encyclopaedia Universalis*, Albert Memmi ajoute immédiatement dans *Le racisme*, publié en 1982 chez Gallimard, pour le regretter, que c'est là une expérience malheureusement « commune et universellement partagée » (p.38).

L'idéologie raciste semble donc véhiculer cinq composants principaux : a/ la croyance en la supériorité d'une groupe humain sur les autres, b/ l'idée que cette supériorité est fondée en nature, c/ l'idée que cette inégalité biologique se reflète dans l'ordre social ou moral, d/ la croyance en la légitimité de la domination par la race supérieure, e/ le désir de préserver la race pure de toute « dégénérescence » par croisement avec des races supposées inférieures. Il

ne suffit donc pas de classer des groupes biologiquement homogènes pour se montrer raciste, il faut tenter de fonder une hiérarchie entre ces groupes.

Il est manifeste que cette attitude globale peut prendre une forme commune, épidermique mais adoucie, qui se traduit par la xénophobie ou l'esprit de clocher. Ce racisme « soft » repose sur le souci de chacun d'affirmer son appartenance à un groupe donné caractérisé par des traits observables. Il entraîne la surévaluation des vertus du groupe propre au détriment de celles du groupe d'en face. Cette réaction, présente partout, peut se corriger par l'éducation et la réflexion. Mais, lorsqu'elle devient une attitude générale, elle peut devenir plus pernicieuse. Elle se théorise en effet en doctrine de forme « scientifique » ou s'institutionnalise en régime politique, entraînant discrimination, stigmatisation, ségrégation, « *castéisme* », voire, élimination pure et simple des races dites « dangereuses ».

Il est manifeste que si la première forme de racisme est présente chez tous les peuples dans la mesure où pour se reconnaître entre soi il faut identifier un trait distinctif et le valoriser socialement, la seconde forme « hard » est fort heureusement plus rare. Elle semble surgir de manière élaborée au point de vue théorique et envahir fortement les consciences en période de crise sérieuse. De ce point de vue, contrairement à ce qu'affirment certains auteurs qui semblent ramener le racisme à un phénomène purement occidental et accidentel, les comportements de certains peuples africains ou orientaux les uns envers les autres ou envers les blancs relèvent d'un racisme où la hiérarchie naturelle justifie la ségrégation sociale et où se retrouvent de fait les cinq composants essentiels qui le caractérisent. Simplement, la théorisation, au lieu d'être pseudo biologique ou d'apparence scientifique comme chez Gobineau, est mythologique ou religieuse. Par exemple les Tutsi (autrement dit les « grands », les éleveurs à l'origine) constituent la caste dominante, alors que les Hutu (les « petits », agriculteurs) forment la caste dominée ; encore au dessous, les Pygmées (les « nains ») constituent une troisième caste infériorisée (bouffons, exécuteurs de basses œuvres, etc.). En Afrique du Sud, les Bushmen restent, pour les Bantous, des êtres qu'on ne saurait classer parmi les « vrais hommes ». Quant aux discours et aux pratiques des japonais lors de leur dernière invasion de la Chine, ils relèvent du racisme le plus explicite.

Comment tenter de s'en préserver ?

Le métissage est-il, par exemple, la solution au clivage ?

Il faut être aujourd'hui de sang mêlé, sinon on n'est rien de bien respectable ; il faut se trouver au croisement de cultures diverses pour représenter quelque trait intéressant de civilisation ; c'est au carrefour de la diversité et du mélange que réside l'avenir de l'humanité. Telle semble désormais la doctrine dominante y compris pour ceux qui pensent que les races n'existent pas. L'idée est séduisante mais paradoxale. À moins qu'elle ne soit une simple illusion. Si les races n'existent pas, il paraît difficile de proposer qu'elles se mélangent. En dépit de vœux pieux, l'incantation métisse, universellement convoquée aujourd'hui pour résoudre les tensions sociales et les problèmes racistes, conduit à des positions tout aussi exclusives que celles des défenseurs de la pureté de la race jadis. Il est en train de naître une célébration incantatoire du mélange, tout aussi intolérante et dogmatique, que le racisme de la pureté de sinistre mémoire.

Non sans quelque naïveté, on décrit le produit « métis » comme un parfait mélange des qualités des composants d'origine. C'est oublier plusieurs choses. D'abord le mélange peut conserver tout aussi bien les qualités propres que les pires défauts des cultures d'origine. C'est oublier aussi qu'une telle glorification du métissage conduit parfois au racisme qu'elle croyait éviter ; elle glisse alors inconsciemment de la culture à la race. Elle attribue, consciemment ou inconsciemment, à telle ou telle culture puis à telle nuance de peau, des traits dominants culturels plus ou moins valorisés de manière totalement arbitraire. Ainsi, l'occidental est

blanc et rationnel par essence ; l'africain noir est dominé par l'affectivité ! Le métissage serait la combinaison harmonieuse de ces traits « naturels ». On passe insensiblement du culturel au naturel sans s'en rendre compte et avec les meilleures intentions du monde. Pourtant, ce faisant, on exclut tout ce qui ne présente pas des traits physiques mêlés dominants immédiatement visibles comme le montrent certaines émissions télévisées dont la volonté métisse va jusqu'au choix des couleurs du décor oubliant souvent qu'il y a loin de la juxtaposition au véritable métissage.

Cette logique métisse, si promptement paradoxalement à rechercher ses racines vers un passé toujours plus pur, oublie précisément que nous sommes, les uns et les autres tous tant que nous sommes, le résultat d'une succession historique (et préhistorique) de métissages, de croisements, de mélanges, de « maillages » à la fois biologiques et culturels infinis. Entre la recherche interminable de racines toujours plus pures et la célébration incantatoire d'un métissage culturo centré, outre une contradiction évidente, il y a malheureusement place pour un rejet raciste de l'autre tout aussi réel que celui qu'on prétend dénoncer. Il est d'ailleurs paradoxal que les défenseurs du métissage sont, la plus part du temps, les mêmes que les partisans du « retour aux racines ».

Mais surtout, cette incantation du métissage voulu oublie que toutes les cultures sont métisses par essences. Ceux qui se pensent Gaulois, Noirs, Métis, Beurs, etc. devraient de ce point de vue revoir l'histoire des vagues d'invasions qui ont constitué le pays que nous habitons aujourd'hui et qui ont probablement modelé leurs propres pays d'origine aux temps passés. L'état actuel d'une civilisation ne laisse rien préjuger de ce qu'elle sera demain. Quant aux proportions des composants du mélange, toujours plus ou moins hétérogène, bien malin qui pourrait en donner l'exacte composition idéale. En ce sens, il est clair que le concept de race ne correspond à aucune réalité définitivement stable. À moins, une fois encore, de tomber dans les travers d'un mélange précis, tout aussi intolérant que celui de la pureté de la race, du sang, de l'ethnie, du clan ou de la culture, la « *caféaulaitisation* » chère à Jacques Ruffié risque fort de produire un résultat contraire à celui si ardemment souhaité : la recherche exclusive et jalouse de la bonne proportion culturelle ou raciale, celle qui ne fait que définir, en fin de compte, un nouvel ethnocentrisme, voire une nouvelle « race » intermédiaire. Le « bon modèle » se définit en fonction de sa plus ou moins grande proximité avec le phénotype que l'on souhaiterait dominant. Il arrive, et pas seulement outre-mer, que les appels à la « créolité » ou à la « créolitude » se referment sur une défense jalouse d'identités illusoires dont la mauvaise foi n'est pas toujours absente. On peut en prendre un exemple dans les attaques contre un livre récent à propos des traites négrières.

Olivier Pétré-Grenouilleau a-t-il « falsifié ou dénaturé les faits historiques » comme le prétend le Collectif qui l'a poursuivi un temps en justice ?

Il serait bon, avant d'entreprendre la critique d'un ouvrage et de porter contre lui de graves accusations, de prendre la peine de le lire. Non seulement l'historien ne dénature pas les faits, distinguant avec la plus grande précision l'esclavage du génocide, mais sa condamnation de l'esclavage comme système d'asservissement tyrannique et inhumain est évidente à qui veut bien prendre la peine de se pencher sur son travail. Il ne cesse d'en dénoncer les méfaits à la fois économiques et humains. On doit ajouter qu'il en décrit même les monstruosité les plus patentes ainsi que les suites atroces les moins avouables avec le plus grand soin. Loin d'en dissimuler l'ampleur, il en montre au contraire l'étendue et la systématité politique, ainsi que les conséquences générales néfastes tant pour les pays colonisateurs que pour les pays colonisés. Ce faisant, l'auteur des *Traites négrières* (Gallimard, 2005) ne fait que son travail d'historien. Contrairement à ce que certains affirment, il ne nie à aucun moment que l'esclavage ait existé, que la politique coloniale européenne en soit responsable et que cette manière de traiter des hommes comme des marchandises soit un crime contre l'humanité.

Aussi bien le Collectif d'associations qui s'était porté partie civile contre l'auteur des « Traités négrières » fut-il bien inspiré de retirer sa plainte.

Est-ce à la « loi », c'est-à-dire aux politiques, d' « écrire l'histoire » ?

Cela reviendrait à faire que les politiques dictent aux historiens ce qu'il doivent penser et écrire de leurs actions politiques de manière plus ou moins indirecte. C'est là le type même de l'historiographie totalitaire. Ce n'est donc ni à la loi, ni au Parlement (Chambre ou Sénat), ni d'ailleurs à une commission pluraliste quelconque, de statuer dans les domaines « de la mémoire et de l'histoire ». L'interprétation des faits historiques, éventuellement leur appréciation relève de la conscience critique de chaque historien et, au-delà, de chaque homme, politique professionnel ou commun des mortels. C'est au politique de faire l'histoire – ou de vivre dans l'illusion de la faire – c'est à l'historien de tenter d'en rendre compte, de l'écrire, y compris dans le débat contradictoire qui reste l'ultime recours d'une thèse universitaire ; c'est aussi à chaque être humain de se faire une opinion réfléchie et d'agir en conséquence.

Quant aux contenus des programmes scolaires, ils répondent aux propositions d'une « Commission nationale des programmes » composée d'enseignants, de membres de la société civile, d'historiens divers, d'inspecteurs généraux de toutes disciplines. Cette commission est, comme il se doit, le lieu de conflits idéologiques intenses et de constantes remises en question. Quoi de plus normal ; c'est le contraire qui serait inquiétant. Reste à chaque enseignant, dans sa classe, d'aborder l'esclavage et le racisme en conscience, comme toute autre notion problématique (religieuse, morale, politique ou simplement humaine) du reste. Ajoutons que cette question de l'esclavage, contrairement à ce que l'on entend souvent, est une question que les programmes de lettres et d'histoire abordent très largement. On objectera le fait que cet enseignement est récent et ne s'est installé que sous la pression de l'opinion. Rien de moins certain. Nos vénérables professeurs d'histoire au lycée, pas tous marxistes convaincus, nous enseignaient dans les années soixante le « commerce triangulaire » ainsi que les méfaits économiques et humains du colonialisme ou du racisme. Montaigne et Condorcet s'étudiaient dans les classes de lettres avant qu'une loi ne vienne en imposer la normalité. Je n'ai connu aucun professeur qui ait pris la défense de l'esclavage ou qui ait tenté de justifier l'exploitation de l'homme par l'homme par le racisme. Faut-il pour autant caricaturer la colonisation ?

Peut-on parler de rôle « positif » de la colonisation ?

Il existe des colonies, dites de peuplement, qui avant de se voir occupées par tel ou tel état colonisateur ne recelaient aucun habitant. La Réunion en est un exemple. D'autres sont le résultat d'accords entre colons et nations autochtones (ouverture de comptoirs dans l'Antiquité ou dans le monde arabe sur la côte africaine). D'autres encore ont réduit en esclavage des populations autochtones entières pour en faire de simples outils de travail (Égypte ancienne). D'autres enfin ont conduit à l'élimination physique quasi totale des nations indigènes (Australie, Etats-Unis d'Amérique). Rares sont les entreprises coloniales qui ont permis des échanges positifs réciproques, c'est vrai. Mais est-ce parce que longtemps on a célébré exclusivement le versant positif des rapports coloniaux, qu'il faut aujourd'hui adopter l'exacte position contraire et ne voir que du négatif ?

L'administration d'un territoire donné par un Etat étranger qui vise à la fois sa domination politique, économique et culturelle est nécessairement négative, au moins pour la culture d'origine. Elle se traduit par une déculturation. En visant de plus à l'exploitation de la colonie, elle conduit à privilégier les intérêts de la patrie dominante. En maintenant un pouvoir fort, elle affaiblit la puissance locale ; en imposant sa culture, elle tend à supprimer celle du colonisé, placé nécessairement en état d'infériorisation. Combien de crimes atroces, de

répressions abominables, de massacres inhumains ont été commis au nom du bonheur futur des peuples soumis ? C'est encore vrai. L'histoire proche de l'Algérie, comme celle, plus éloignée, de Madagascar, en témoigne. Qui songerait à nier ces atrocités ?

Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que la colonisation a apporté avec elle un modèle intellectuel global permettant aux peuples colonisés de dépasser l'état auquel les condamnait leur défaite. Les disciplines scientifiques, y compris les sciences humaines, les apports technologiques, les modèles politiques ou moraux occidentaux se sont, qu'on le veuille ou non, généralisés à l'échelle mondiale. Les peuples colonisés ont su les récupérer et au besoin, les retourner contre leurs colonisateurs, au point parfois de finir par leur ressembler dans leurs pires orientations. Wole Soyinka par exemple, après avoir parlé de « *tribu blanche* », de « *nations noires* », puis de « *racés* » blanche ou noire comme de catégories étanches, ce qui est déjà biologiquement discutable, finit par prôner une théorie de la supériorité raciale noire juste après avoir condamné cette même théorie de la prééminence dans sa version blanche (*Discours de réception du prix Nobel*, 1986). L'aveuglement raciste n'est le privilège d'aucun peuple ni d'aucun individu.

De plus, on peut le déplorer, mais la science, devenue essentiellement occidentale par accident de l'histoire, est aujourd'hui la science de l'ensemble de l'humanité, qu'il s'agisse d'astronomie, de mathématiques, de physique de chimie, de biologie et même dans une très large mesure de sciences humaines. Des techniques générales (mécanique appliquée) aux techniques les plus spécialisées (médecine, chirurgie, etc.), tous ces savoirs s'enseignent partout désormais dans le monde, même chez les peuples les plus hostiles à la culture dite « occidentale ». C'est moins sa référence à la Perse traditionnelle que sa puissance nucléaire qui fait la menace actuelle de l'Iran pour la paix au Proche Orient. Même chose pour le Pakistan, l'Inde et bien d'autres anciennes colonies. On peut le déplorer à la manière de Heidegger qui parle de « machination » ou de « technicisation », (« La Question de la technique » in *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958) ou s'en réjouir comme Georges Friedman (*7 études sur l'homme et la technique*, Paris, Gonthier, 1966), mais le développement des techniques rationnelles est « devenu mondialisé ».

Cela ne tient plus aujourd'hui à un quelconque pouvoir politique de telle ou telle puissance coloniale et impérialiste. La décolonisation, y compris la décolonisation « post-néo-coloniale », aurait depuis longtemps balayé ces « savoirs déculturants » s'ils ne recelaient quelque vertu. Que serait de nos jours une nation qui refuserait l'application des sciences mathématiques à la réalité du monde ? L'industrie peut-elle se passer de technologie ? Du point de vue politique, le régime démocratique lui-même, création de la « dérisoire » raison grecque, n'est sans doute pas parfait ; il reste néanmoins le moins pire des régimes, comme le notait déjà Platon, lui-même philosophe aux convictions citoyennes plutôt élitistes. Enfin, à ne voir que du négatif partout, on oublie que la colonisation n'a d'autre finalité que la décolonisation elle-même, c'est-à-dire sa propre suppression. De ce dernier point de vue, l'aboutissement légitime de la colonisation est le départ du colonisateur, c'est à dire la liberté du colonisé. À relire Hegel, on apprend qu'il existe, sous le positif, un travail du négatif qui ne va certes pas sans ambiguïté ni contradiction. Inversement, il se peut que sous le négatif, une positivité certaine ait depuis longtemps commencé son travail de sape. Les positions idéologiques de Hegel sur les races se sont vu elles-mêmes récusées par l'histoire.

Peut-on assimiler l'« engagisme » et l'esclavage ?

On a vu que la réduction à l'état d'esclave revient à ôter à un être humain sa dignité de personne. En niant sa liberté, c'est-à-dire son humanité à l'esclave, le maître lui interdit toute possibilité de contracter. Il en fait une chose. Un contrat suppose en revanche l'accord de deux personnes qui ne sont pas contraintes. L'« engagisme » implique, par définition, la

décision libre, volontaire et commune d'êtres qui se reconnaissent des droits et des devoirs réciproques, quand bien même ces droits et ces devoirs ne seraient pas toujours équitables ou respectés dans les faits. On ne contracte un engagement qu'avec des êtres dont on reconnaît la liberté de contracter : entendons des personnes libres, responsables, douées de raison, capables d'engagement moral. Pas de contrat possible en revanche dans l'esclavage, mais un état de dépendance de fait, totale et univoque puisque l'esclave n'est même pas maître de son propre corps. En devenant esclave, c'est son humanité que l'homme perd. D'ailleurs l'« *engagisme* », dans ses pires moments de dureté, relève plus de « l'exploitation de l'homme par l'homme » de type marxiste que de la négation de l'humanité de l'engagé de type archaïque.

À confondre engagement et esclavage on risque de ne pas comprendre comment et pourquoi de nombreuses familles d'Indiens et de Chinois, « *engagés* » à La Réunion, ont pu parvenir, après tout juste trois générations, à constituer les fortunes commerciales, industrielles ou terriennes exemplaires qui comptent aujourd'hui parmi les plus importantes des îles de l'Océan Indien.

Est-il bien raisonnable d'être fier (ou honteux) des ses racines, de ses origines, de sa couleur de peau, de son milieu, etc., toutes choses dont on ne saurait être tenu pour responsable ?

S'il est légitime d'être fier (ou honteux) de ce que l'on fait de sa vie, des actes dont on peut répondre parce qu'on en est l'auteur, il paraît plus délicat de montrer quelque fierté (ou quelque honte) de ce dont on ne saurait assumer la responsabilité. Chacun de nous répond de ses actions, non d'une nature imposée à laquelle il ne peut rien sinon l'accepter et « faire avec » comme on dit, ni d'origines familiales ou culturelles dans lesquelles il n'est pour rien. Ce qui fait la dignité d'un homme, c'est de pouvoir répondre de ce qu'il entreprend, de ce qu'il fait de sa vie, non de ce qui ne dépend pas de lui.

On naît ici ou là, dans tel ou tel contexte humain, avec telle ou telle nuance de peau. Cela relève soit de la nature, soit de traits culturels imposés par l'histoire individuelle ou collective. Où dans ce cas y aurait-il raison de fierté ou de honte ? Tout cela n'est pas de mon fait. Ce dont en revanche je puis montrer quelque fierté (ou honte) c'est ce que j'ai fait de mon existence. On peut tremper ses racines dans l'onde morale la plus pure et se comporter comme un être sans foi ni loi ; on peut venir du ruisseau ou du crime et avoir une exigence de vie digne de respect. À celui qui s'avance bardé de généalogie pur jus ou de racines certifiées conformes, exhibant aujourd'hui son coefficient de mélanine comme on exhibait sa pâleur bleutée à l'époque coloniale, on peut toujours répondre qu'on n'est jamais responsable que de ce que l'on fait de soi. Seul le paon est fier des plumes qu'il n'a en rien contribué à colorier. Mais ceci est une autre « Histoire » qui confine au racisme généralisé. Rappelons simplement à ce niveau de la discussion la définition du racisme par Albert Memmi : « *Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences biologiques réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur ou au détriment de la victime, afin de légitimer une agression ou des privilèges.* » (*L'homme dominé*, Paris, Payot, 1973, p. 210). Le fait d'inventer de toutes pièces une idéologie naturaliste dépréciative ou glorificatrice pour justifier une agression ou légitimer un rapport de domination dont on escompte un profit n'est malheureusement, comme on l'a vu plus haut, le privilège d'aucune nation, d'aucun peuple et d'aucun temps, tout comme la xénophobie, cette défiance devant l'étranger, dont le racisme est le prolongement systématiquement théorisé et exacerbé.

Est-il légitime de demander des compensations pour des crimes dont on est, de fait, aujourd'hui, à bien des égards, le bénéficiaire ?

Le fait qu'aujourd'hui les arrières petits enfants d'esclaves demandent réparation (morales et financières) pour des crimes qu'ils n'ont pas personnellement subi et dont les conséquences comportent directement et indirectement des éléments à la fois négatifs et positifs, relève de la provocation ou de la supercherie ou de l'indécence.

D'abord, qui peut se prétendre authentiquement descendant d'esclave ? Que faire des esclavagistes tombés eux-mêmes en esclavage ? On risque fort de s'excuser auprès des descendants de trafiquants de toute couleur ou de donner des compensations à ceux qui ont déjà largement et directement bénéficié de l'héritage de la traite. Jusqu'où remonter dans l'histoire de l'esclavage ? Faut-il s'arrêter à la traite dite triangulaire « occidentale » ou aller beaucoup plus haut ? L'Europe doit-elle demander aux pays arabes du pourtour méditerranéen des compensations pour les siècles de razzias correspondant à leur grande époque esclavagiste ? Doit-elle demander aux Grecs et aux Italiens réparation pour l'introduction de la démocratie, de la science et des arts classiques en Gaule tribale ? Le monde doit-il exiger des Juifs réparation pour avoir déployé le modèle religieux monothéisme contre les traditions polythéistes ? Et que dire des pays où l'esclavage s'épanouit encore aujourd'hui aux yeux de tous et au plus grand bénéfice de ceux qui, loin de s'en indigner, en bénéficient à chaque instant ? Plus simplement, est-il légitime en droit de faire payer à des innocents actuels un crime qui fut commis hier par d'autres. Hitler, convaincu que l'héritage de la culpabilité était légitime, le fit avec l'ensemble des familles (ascendants, collatéraux et descendants compris) de ceux qui tentèrent de le supprimer. Est-il une si bonne référence ?

En bonne logique égalitaire, nos ardents demandeurs de compensations morales ou financières devraient aussi s'adresser aux pays africains qui se firent en d'autres temps marchands d'esclaves. Pourquoi faire porter la responsabilité du commerce humain sur le seul acheteur ? Le marchand n'a-t-il pas sa part dans la transaction ? Les descendants des esclavagistes africains ne sont-ils pas moins coupables que les descendants des acheteurs venus pour acquérir une main d'œuvre soumise. À se vouloir défenseur de l'équité, autant essayer de l'être jusqu'au bout.

C'est un peu comme si, soudainement, les descendants actuels des colonisateurs demandaient réparation pour les coûteux efforts, les sacrifices à la fois financiers et humains, les investissements divers (écoles, hôpitaux, casernes, bâtiments publics, bourses d'études, etc.) engagés par les puissances colonisatrices et dont les descendants actuels des colonisés bénéficient aujourd'hui.

Tout ceci bien pesé, l'esclavage est-il un crime contre l'humanité ?

Sans aucun doute ! Il l'est, il le fut et il le reste ! Tout comme le racisme ! Et ce n'est pas parce que la loi « *Taubira* » le dit (ne s'appliquant d'ailleurs curieusement qu'à la traite occidentale, les autres formes d'esclavage bénéficiant d'une paradoxale immunité), ni parce que cette loi a été votée à l'unanimité des présents en 2001 au Parlement. Ni non plus parce que la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* a condamné l'esclavage en 1948 ou que certains philosophes des Lumières en ont montré, en d'autres temps plus risqués, l'inhumanité radicale.

Même s'il n'existait aucune loi, nulle part, l'esclavage resterait partout et toujours un crime « contre l'humanité », simplement parce qu'il ne consiste pas à traiter un être humain comme un homme, c'est-à-dire une conscience libre et raisonnable apte à se déterminer par elle-même, mais comme une chose, une marchandise ou une bête, niant ainsi la part rationnelle et raisonnable qui l'habite. En ce sens, l'esclavage va à l'encontre du droit le plus élémentaire de la personne, celui d'être reconnu précisément comme une personne. À ce titre universel et à ce seul titre, il est un crime, de même que le racisme.

Bibliographie

- BÉJIN André et FREUND Julien (1986) (sous la direction de), *Racismes, Antiracismes*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- CONDORCET (1788), *Réflexion sur l'esclavage des Nègres*, Neufchâtel et Paris.
- Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948).
- DELACAMPAGNE Christian (1983), *L'invention du racisme*, Paris, Seuil.
- FANON Frantz (2002), *Les damnés de la terre* (1961), Paris, La Découverte.
- GOBINEAU (1967), *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855), Paris, Belfond.
- MEMMI Albert (1973), *L'homme dominé*, Paris, Payot.
- MEMMI Albert (1982), *Le racisme*, Paris, Gallimard.
- MORSY Zaghoul (1975), *La Tolérance*, Paris, UNESCO.
- ROUSSEAU J.- J. (1999), *Discours sur l'inégalité parmi les hommes* (1755), Paris, Magnard.
- SALA-MOLINS Louis (1987), *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris PUF.
- SCHOELCHER Victor (1948), *Esclavage et colonisation*, choix de textes, Paris. Alcan.